



Assemblée générale

Distr. générale
27 mars 2024
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Renseignements fournis conformément au Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes

Note verbale datée du 22 mars 2024, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Royaume des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne

La Mission permanente du Royaume des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur de communiquer au Secrétaire général, conformément à l'article XI du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (résolution 2222 (XXI) de l'Assemblée générale, annexe), des renseignements supplémentaires concernant un objet spatial inscrit sur l'Index en ligne des objets lancés dans l'espace. Les informations concernent l'objet spatial suivant :

Indicatif international du Comité de la recherche spatiale	[–]
Nom de l'objet spatial	[Delfi-n3Xt]
Date de lancement	[21 novembre 2013 UTC]
Site de lancement	[Yasny (Fédération de Russie)]
Principaux paramètres de l'orbite	
Période nodale	[1 heure et 38 minutes]
Inclinaison	[97,8 degrés]
Apogée (rayon)	[736 kilomètres]
Périgée (rayon)	[580 kilomètres]
Position sur l'orbite géostationnaire	[–]
Source d'énergie nucléaire	[Non]
Fonction générale de l'objet spatial et autres renseignements utiles concernant sa fonction	[Démonstration pédagogique et technologique]
Lien Web vers des renseignements officiels sur l'objet spatial	www.rdi.nl/documenten/publicaties/2019/10/31/register-ruimtevoorwerpen



Ces renseignements supplémentaires concernent un changement relatif à l'état de l'objet spatial. L'objet spatial n'est plus opérationnel. Le satellite devrait rentrer dans l'atmosphère terrestre vers janvier 2037.

L'objet spatial mentionné ci-dessus figure dans la partie nationale du registre des objets lancés dans l'espace (Register ruimtevoorwerpen) tenu par le Royaume des Pays-Bas¹.

¹ On trouvera des informations sur la création de ce registre et de ses sous-registres dans le document [ST/SG/SER.E/INF/24](#).